

Education - Subventions aux classes transplantées ou de découverte

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour les séjours en classes transplantées ou de découverte sur la base de 9 € par jour et par enfant, les sommes suivantes :

➤ Ecole élémentaire Jean Macé : 1 917 € pour le séjour à Rochejean, au centre de l'AROEVEN :

- de 33 élèves de CE2 et CM1 du 9 au 11 octobre 2006,

- de 38 élèves de CM1 ET CM2 du 19 au 21 octobre 2006.

Cette subvention sera versée à l'AROEVEN.

➤ École élémentaire Paul Bert : 2 115 € pour le séjour à Pierrefontaine-les-Varans, du 11 au 15 décembre 2006, de 25 élèves de CP et de 22 élèves de CM1.

Cette subvention sera versée à la coopérative scolaire de l'école, à l'issue du séjour, après communication du nombre d'élèves présents.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette répartition, et en cas d'accord, à autoriser le prélèvement de la somme totale, soit 4 032 €, au chapitre 65.255/6574 CS 21100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 décembre 2006.